

Date de dépôt : 11 janvier 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : MOA Club – Problèmes de stationnement – demande d'aide

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous nous adressons à l'ensemble du Conseil d'Etat afin d'exposer notre (nos) problème(s) le plus largement possible.

Pour nous présenter, nous sommes l'AME (Association des amis et amateurs de la musique électronique). Grâce au soutien des autorités, nous exploitons aujourd'hui le MOA dans la zone industrielle de Vernier. Avant d'aborder le fond du (des) problème(s) qui nous touche(nt) aujourd'hui, nous souhaiterions revenir sur la philosophie de base et l'histoire de l'Association AME.

Après la fermeture de l'Usine KUGLER, de la salle de Plainpalais et de l'ancien Palais des Expositions, qui rassemblaient auparavant des milliers de personnes durant les week-ends, la scène alternative musicale genevoise n'offrait plus de lieu adéquat permettant d'accueillir les soirées à tendances électroniques ou les rassemblements de minorités ou de jeunes en grand nombre.

Les quelques structures qui pouvaient encore recevoir occasionnellement ce type d'évènements n'offraient de surcroît plus les garanties de sécurité adéquates ou se trouvaient dans de fortes concentrations urbaines ce qui empêchait ainsi que soient autorisés ces rassemblements. Ces manifestations se déroulaient alors dans des bois ou dans des garages avec les inconvénients qui en découlaient puisqu'elles n'avaient plus de cadre légal.

Les jeunes avaient en outre tendance à se rendre dans d'autres villes comme Lausanne ou Berne, où ces manifestations avaient lieu en toute légalité. Cela présentait de ce fait un risque important pour eux en raison des nombreux kilomètres parcourus de nuit.

C'est dans ce contexte que l'Association AME a vu le jour.

L'Association a, dès sa création, en 2003, fédéré différents groupements actifs dans les musiques dites « nouvelles ». Son objectif principal était alors – et demeure aujourd'hui – d'offrir à la jeunesse genevoise ainsi qu'aux passionnés un lieu digne de ce nom.

Avant de pouvoir mettre en œuvre son projet, notre collectif a dû affronter de multiples obstacles.

Le problème majeur était avant tout de trouver un lieu qui se prête à ce genre de manifestations. La zone industrielle, qui était celle qui nous paraissait la plus adéquate, posait toutefois un problème quant à l'activité que nous souhaitions développer qui ne rentrait, semble-t-il, pas dans le cadre de l'affectation de cette zone. Il nous fallait ainsi obtenir une dérogation.

*C'est ainsi que près de 3000 jeunes qui réclamaient une salle afin de satisfaire leurs besoins culturels et musicaux ont déposé une pétition, laquelle a été enregistrée sous la référence **P 1337 A**.*

*Parallèlement à cette pétition, une motion **1376A** a été déposée par plusieurs députés, qui se sont manifestement sentis concernés par le problème que nous soulevions. Cette motion a été acceptée, par la Commission chargée de l'étudier, par **9 voix pour, et une abstention (!)**, puis elle a été votée en 2001 par le Grand Conseil ce qui démontre que les autorités avaient conscience que notre structure était d'utilité publique tant les demandes étaient nombreuses.*

Les membres du Grand Conseil de l'époque avaient également manifestement réalisé qu'il était préférable de regrouper la jeunesse dans un lieu salubre répondant aux normes légales de sécurité, lequel assurerait de surcroît la prévention plutôt que de continuer à devoir intervenir sur plusieurs sites non sécurisés.

*Cette **motion 1376A** devait ainsi permettre au Département de délivrer ces dérogations d'aménager des salles de musique en zone industrielle vu l'impossibilité de trouver des sites appropriés.*

L'obtention de cette dérogation n'était toutefois qu'un premier pas : il nous a fallu ensuite trouver un local adapté et à charges réduites, ce qui constituait un véritable challenge. Après d'importantes recherches et

négociations, l'Association a finalement pu trouver la halle de Vernier dans laquelle est exploité aujourd'hui le MOA.

*Trouver ce lieu n'était toutefois qu'un second pas. Il a fallu ensuite bien entendu entreprendre toutes les démarches administratives en vue de l'adapter aux normes de sécurité et autres. Ces démarches ont demandé au collectif de l'AME **plus de 3 ans d'implication** tant elles étaient compliquées pour des non-initiés et tant les autorités préféraient que les décisions viennent « d'ailleurs ». Malgré tout, avec beaucoup, beaucoup de bonne volonté et le souci de bien faire, l'AME a satisfait à toutes les conditions légales pour exploiter ce lieu.*

Ces démarches et les travaux qu'elles impliquaient ont bien entendu entraîné des frais conséquents. A cet égard, il est important de relever que les différentes autorités ne se sont pas limitées à l'époque à déposer et faire passer cette motion ainsi qu'à nous octroyer l'autorisation de « construire » nécessaire. La caisse de l'état nous a en effet octroyé en 2003 une subvention de CHF 200 000.- par le biais de la Loterie Romande pour les aménagements effectués dans la halle. Cette somme a représenté environ 30% des investissements effectués en vue de la mise en conformité de l'établissement aux diverses normes de sécurité. Le reste des investissements a été financé par notre Association au cours du temps.

Ainsi, cela fait maintenant bientôt 3 ans que l'association AME gère le MOA avec le plus grand sérieux. Si nous devons tirer aujourd'hui un bilan après ces trois années de fonctionnement, il est extrêmement positif.

En premier lieu, ce constat est très positif au niveau des infrastructures dès lors que nous avons considérablement amélioré les locaux. Chaque franc est en effet automatiquement reversé afin de contribuer à l'amélioration du site, lequel nécessite un énorme entretien vu la surface des locaux.

En second lieu, sur le plan artistique, nous avons réussi notre pari au-delà de nos espérances. Nous avons en effet accueilli plus de 350 artistes, dont certains parmi les meilleurs du monde (Antoine CLAMARAN, Benny BENASSI, Martin SOLVEIG, TATANA, DUMONDE, Joachim GARRAUD, CIRQUE KNIE, etc...). Il est à noter que les cachets de ces artistes dont certains se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs ont été produits sans subvention et à la charge de notre Association exclusivement. Nous avons propulsé également une quarantaine de jeunes talents sur le devant de la scène grâce à nos Dj's contest (concours de DJ). Nous avons également regroupé une dizaine d'associations dans nos murs (Italiahousemusic, Fashion It, Catpat, Fresh Dance, Genevibes, Ganesha, etc...). Nous attendons pour la rentrée des artistes de renommée mondiale comme Kenny

Gonzales des Master at Work, The Syndicate Of L.A.W, Dj Gregory et bien d'autres.

Si ces noms ne vous évoquent pas grand-chose, vous pourrez toutefois vous assurer qu'il s'agit d'artistes internationalement reconnus en feuilletant la presse musicale ou en regardant les émissions diffusées sur les chaînes françaises et qui sont consacrées aux lieux réputés festifs comme Ibiza.

De manière générale, notre politique de départ a été scrupuleusement respectée; les manifestations que nous produisons aujourd'hui sont en effet de même nature que celles que nous projetons de réaliser à l'ouverture ().

Nous tenons à préciser que l'aspect média et promotionnel du MOA est à l'image de ce que nous faisons : du travail bien fait, avec passion et professionnalisme. Qui n'a pas vu les programmes MOA dans les commerces ou notre spot publicitaire sur la TSR? Nous prenons effectivement un grand plaisir à communiquer de la façon la plus professionnelle qui soit. Cet aspect de l'exploitation de l'établissement apporte d'ailleurs une formation marketing à plusieurs personnes de notre équipe qui n'est de loin pas négligeable.

La communication est en outre une obligation pour notre établissement dès lors qu'elle constitue un moyen fondamental pour attirer du monde. Il nous faut en effet assumer nos engagements financiers. Car nous vous rappelons que le MOA n'est pas subventionné et qu'il n'est pas davantage financé par un groupe de mécènes. Or, les frais de fonctionnement avoisinent le million de francs! Nous utilisons ainsi le plus judicieusement possible notre budget promotionnel en réalisant parfois des coups d'éclats (spot TSR) pas trop chers mais ô combien efficaces!

Cette réussite culturelle n'a d'ailleurs pas échappé aux nombreux médias spécialisés et au grand public. Tous s'accordent à dire que le « phénomène de société » que vit le MOA est dû à sa programmation de qualité, et ce, malgré son éloignement de la ville. Nous vous joignons à cet égard quelques articles de presse.

Notre succès est aussi peut-être lié au manque évident de lieux de ce genre à Genève. Rappelons à ce sujet la fermeture récente du Bout-du-Monde, lieu de musique électro de Genève.

Au niveau de l'organisation, nous sommes également pleinement satisfaits des résultats obtenus. Nous avons organisé plus de 280 soirées et accueilli plus de 120 000 visiteurs depuis l'ouverture. Bien que certaines de nos soirées regroupent des populations alternatives pouvant être considérées comme populations à « risques », nous n'avons jamais déploré d'incident grave. Nous avons toujours assuré à grands frais (et sans subvention!) la

sécurité des lieux et des personnes, ainsi que la prévention. Nous travaillons en collaboration avec les services étatiques et privés de prévention dans tous les domaines (alcool, drogue, sida, prévention routière, etc...). A part 3 malaises (dont deux le même soir) et 2 amendes d'ordre pour des raisons mineures, nous n'avons eu aucun souci majeur. Ceci est le résultat d'un travail professionnel qui est parfois difficile dès lors qu'il implique d'importantes restrictions pour nos membres (surveillance externe élargie, politique interne sévère).

Par ailleurs, nous sommes certainement le seul club du canton à engager à grands frais chaque matin des nettoyeurs pour que la voie publique soit restituée propre à ses citoyens!

Aujourd'hui, notre association emploie une vingtaine de salariés fixes. Tous sont des passionnés et l'AME leur apporte pour la plupart une première expérience professionnelle. Certains issus de milieux relativement défavorisés et ont été engagés grâce à des programmes de réinsertion, formation et initiation de la caisse cantonale de chômage tels que l'ARE ou l'AIT. Certains ont même repris leurs études dans des disciplines liées à la musique (ingénieur du son, éclairagiste, compositeurs, etc...).

Nous soulignons également que l'AME, en sus de frais divers auxquels elle doit faire face (frais d'avocats, émoluments administratifs, etc...) s'acquitte, certes parfois difficilement, mais malgré tout fièrement, de droits d'auteurs, de la taxe sur la valeur ajoutée, des charges sociales et salariales, de la taxe professionnelle et de l'impôt à la source. Ces sommes réunies avoisinent près de CHF 150 000.- annuellement.

Or, aujourd'hui, malgré tous ces efforts, couronnés de succès, l'existence même du MOA est remise en cause.

Elle est remise en question à cause de deux de nos voisins, Messieurs Florian GAY et Vincent BEZZOLA. Ces derniers, qui se sont manifestement donnés pour but ultime de faire fermer notre établissement, ont en effet mis en œuvre un certain nombre de moyens, qui avoisinent la persécution, pour y parvenir :

- pétition (signée par certaines personnes qui habitent pourtant à 3 kilomètres,*
- dénonciation calomnieuses aux autorités,*
- plaintes sur des radios en direct,*
- visites à tous les propriétaires de parking alentours pour les dissuader de nous les louer,*
- appel à la police tous les week-ends, etc...*

A cause de leurs interventions, nous avons subi des enquêtes du Département, des visites systématiques et répétées de la police avec vérification d'identité, des contrôles étatiques élargis, etc. E que dire encore des nombreuses amendes de parcage infligées à la jeunesse genevoise la nuit en zone industrielle!!! Bien qu'une majorité de policiers du poste de Blandonnet soit compréhensive, une minorité d'entre eux se montre toutefois très peu indulgent.

La pression exercée est absolument démesurée. Certains propos tenus à notre rencontre laisseraient même à supposer que nous sommes de grands criminels! La pression est toutefois retombée d'un cran grâce au tour de table avec les gendarmes QUEZIN et BAYS du poste de Blandonnet que nous avons organisé.

Il est toutefois résulté un élément positif de cet acharnement de ces deux voisins : malgré les visites répétées de la police, de la sûreté et des gendarmes, rien ne nous a été reproché! Nous sommes même fréquemment félicités!

Ces interventions, qui demeurent, malgré cet aspect positif, la cause de bien des désagréments pour le MOA, ne seraient, à nos yeux, que de simples aléas liés à l'exploitation d'un tel établissement si elles ne s'étaient accompagnées d'un acte bien grave quant à la pérennité même de celui-ci.

Ces deux voisins ont en effet formé recours contre l'autorisation de renouvellement de l'APA qui a été délivrée par le Département à l'Association au mois de septembre 2005. Dans le cadre de leurs recours, Messieurs GAY et BEZZOLA se sont plaints de nuisances liées à l'exploitation de l'établissement, notamment de bruit et de gêne provoquées par les jeunes qui se garent le long de la route près de chez eux.

Il est exact que le MOA manquait à cette période de places de parking lors de grosses soirées. En effet, victime de notre succès, nous attirons plus de véhicules que ne pouvait en contenir notre parking et cela entraînait parfois, il est vrai, du parcage sauvage dans le quartier.

Notre Association a mis tout en œuvre depuis plusieurs mois pour trouver une solution à ce problème. C'est ainsi qu'elle s'est adressée à l'Etat de Genève, propriétaire de la parcelle n°4313 sis sur la Commune de Vernier qui se trouve à 100 m. du MOA. Notre Association a malheureusement essuyé un refus en septembre du DAEL, confirmé en mars 2006, au motif que le terrain était destiné à la construction d'un futur dépôt des TPG, construction dont les travaux devaient débiter en janvier 2006, mais qui n'ont toujours pas commencé à ce jour!

Peu enclins à baisser les bras, nous avons alors contacté la société HONDA SUISSE S.A., laquelle possède un parking vide à 100 mètres du MOA. Le propriétaire a toutefois préféré renoncer à ce projet alors même que les pourparlers qui avaient été entamés étaient très encourageants!!! La visite impromptue de Monsieur Florian GAY (notre voisin) à cette société n'y était sûrement pas étrangère.

De manière surprenante, Monsieur GAY, qui est le premier à se plaindre des problèmes liés au manque de parking, fait en effet tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'Association d'y remédier... De là à penser que son but est de faire fermer purement et simplement l'établissement plutôt que de permettre à l'Association de remédier aux problèmes qu'il dénonce lui-même...

Concernant le second grief développé par les voisins, soit le bruit provoqué par le MOA, l'Association s'en étonne dès lors que de nombreux autres habitants du quartier lui ont confirmé qu'ils n'étaient nullement gênés par le MOA. A titre d'exemples, les deux concierges successifs de la zone industrielle nous ont confirmé n'éprouver aucune gêne liée au trafic ou à d'autres problèmes venant de chez nous. Ils habitent pourtant à 30 mètres du MOA avec leurs familles! Monsieur GAY habite quant à lui à 300 mètres.

Dans un rapport de Police daté du 21 juin 2006, il est d'ailleurs mentionné qu'aucune contravention n'a été dressée entre les mois de janvier et mai 2006 à ce sujet malgré les neuf interventions effectuées suite à des plaintes de voisins. Cela démontre ainsi que ces plaintes étaient - et demeurent - exagérées.

A ce stade, il est quelques informations qu'il faut donner au sujet de ces irascibles voisins :

L'on peut commencer en premier lieu par Monsieur GAY qui est, de loin, le plus fervent opposant du MOA et qui est à l'origine de toutes ces interventions. Monsieur GAY, qui habite à 300 mètres du MOA (!), semble ne pas supporter le bruit prétendument généré par celui-ci. Cela ne l'empêche pourtant pas de vivre dans une zone industrielle à fort passage de poids lourds, à 100m de la piste de l'aéroport, et à côté du chemin de fer!!! Il est en outre connu par les habitants du quartier pour être un procédurier : bagarre continue avec le Restaurant le Charley's, procès avec une habitante du quartier pour une histoire ridicule de barrière, bagarre avec l'aéroport pour faire insonoriser son domicile (ce qui est désormais fait), et maintenant le MOA!

Concernant Monsieur BEZZOLA, on relèvera simplement que celui-ci ne s'est jamais plaint au cours des deux précédentes années et que c'est

subitement qu'il a rejoint le camp de Monsieur GAY pour participer à sa « croisade ».

Cette croisade est, comme mentionné ci-dessus, susceptible de porter aujourd'hui gravement préjudice à l'Association et au MOA. Suite aux recours formés contre l'autorisation délivrée en son temps par le DAEL, celle-ci a été annulée par la Commission de recours en matière de constructions. Si la décision de cette autorité fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, cela ne nous permet toutefois pas d'envisager sereinement l'avenir.

A l'instant où nous vous écrivons plusieurs membres du comité s'interrogent d'ailleurs avec crainte sur ce qu'il pourrait advenir des jeunes salariés (dont plusieurs ont des enfants à charge!) employés par l'Association. Pour information, la moyenne d'âge de nos collaborateurs est d'environ 25 ans.

Le découragement se fait également ressentir par rapport à l'investissement immense en temps et en argent que nos membres ainsi que l'Etat ont consenti (plus d'un million de francs de l'Association et de la Loterie Romande ont été investis dans les infrastructures).

L'Ame en vient même à s'interroger parfois sur le bien-fondé, et surtout sur l'utilité de ses démarches. Elle a en effet à diverses reprises constaté que certains associations ont occupé, et occupent encore, des sites sans aucune norme de sécurité ni démarche administrative pendant plusieurs années. Elle reste toutefois convaincue que l'exemple qu'elle montre à la jeunesse est le bon.

C'est également avec fierté que l'Association a toujours entrepris seul, et sans aide, sous réserve de la subvention mentionnée ci-dessus, toutes les démarches qu'elle devait accomplir. Elle ne bénéficie en effet d'aucune subvention ni aide concrète des autorités alors même que l'utilité de sa structure fait l'unanimité. Jamais elle n'a eu de soutien actif, ni de la Ville, ni du Canton, ni de la Commune de Vernier. Aucune subvention d'exploitation, aucun soutien moral, pas la moindre visite des élus (sauf ceux de Meyrin) alors qu'elle accueille plus de 50 000 personnes par an!

Aujourd'hui, malgré une incertitude générale, nous entreprenons les travaux d'entretien des structures du MOA (agrandissement de toilettes, fuites dans le toit, peinture à refaire, entretien général). Ces travaux avoisinent encore une fois les CHF 250 000.- mais sont nécessaires à la salubrité des lieux. Nous soulignons que nous avons mis aux normes, sonorisé, aménagé, et fait vivre ce lieu qui a accueilli 120 000 personnes

sans un franc des CHF 225 millions alloués par la culture par le DAC de la Ville de Genève et de l'Etat ces trois dernières années.

Or, malgré toute sa bonne volonté, AME ne peut plus aujourd'hui faire face seule aux problèmes qu'elle rencontre suite à l'intervention de ces deux voisins.

Ainsi, malgré que cela soit contraire à nos principes, il est ainsi venu le moment de demander de l'aide car nous ne sommes plus en mesure de lutter seuls. Il est également venu le moment de demander aux autorités de nous confirmer qu'elles continuent à nous soutenir.

Comme expliqué ci-dessus, nous connaissions depuis quelques mois des problèmes de parking.

Nous avons résolu - tout du moins provisoirement - ce problème dès lors que le propriétaire du champ situé en face du Club nous met celui-ci à disposition le soir pour que nos membres puissent s'y garer.

Il est toutefois indispensable qu'une solution permanente soit trouvée. Or, pour ceci, nous avons besoin de l'aide des autorités, aide qui se limite à deux solutions.

- la première serait d'intervenir auprès des Départements compétents ou des acteurs économiques (Honda Suisse SA) afin qu'un terrain supplémentaire soit mis à disposition près du MOA, terrain que nous pourrions utiliser à l'usage de parking pour nos membres. Cette aide nous serait indispensable si la décision judiciaire nous était défavorable dès lors que nous pourrions redéposer une demande d'autorisation sur la base de ce nouvel élément. Elle serait en outre très utile quand bien même notre autorisation de construire serait confirmée par le Tribunal Administratif. Il est en effet dans l'intérêt de tous que la situation s'améliore à cet égard aujourd'hui.

- La seconde solution envisageable serait de nous proposer des locaux offrant les mêmes caractéristiques.

Nous avons en outre besoin du soutien des autorités face à la problématique que nous rencontrons avec le service des patentes.

Depuis 2004, l'association AME est au bénéfice d'une autorisation, fondée sur la LRDBH, autorisation qui lui permet d'organiser des soirées musicales pluridisciplinaires, avec entrée payante et avec exploitation d'une buvette temporaire.

Compte tenu du recours formé contre l'autorisation de l'ancien DAEL par nos voisins et compte tenu de l'annulation, par la Commission de recours de cette autorisation, l'actuel Département de l'économie et de la santé, par le

biais du service des autorisations et patentes, nous a informés que le renouvellement de l'autorisation qui nous était délivrée depuis plus de deux ans poserait problème.

Le service des autorisations et patentes semble en effet ne plus considérer que le MOA CLUB rentrerait dans la catégorie de buvette permanente tel qu'il était classifié depuis son ouverture. Il nous a ainsi été demandé d'envisager la possibilité de demander une autorisation non plus sur la base de l'exploitation d'une buvette temporaire mais de l'exploitation d'un dancing, voire d'un cabaret dancing.

Cette requalification ne nous paraît pas acceptable.

En premier lieu parce que nous estimons que notre établissement ne saurait être considéré comme un dancing ou comme un cabaret dancing. Nous ne nous limitons pas en effet, comme les boîtes de nuit, à diffuser de la musique dans notre établissement. Il s'agit en effet de spectacles dès lors que nous faisons venir très régulièrement des DJ réputés dans le monde entier qui sont des artistes renommés dans le domaine de la musique électronique. Nous organisons en outre des spectacles alternatifs et avons même à différentes reprises fait venir des artistes comme ceux du Cirque KNIE.

Notre activité est donc bien différente de celle d'une boîte de nuit.

De surcroît, les démarches qu'impliquent une telle autorisation sont si lourdes que nous nous sentons découragés à l'idée de devoir les entreprendre.

Enfin, une telle requalification impliquerait que divers préavis soient demandés et obtenus des différents Départements.

Or, compte tenu du climat de tension qui règne actuellement en raison des interventions incessantes de nos deux voisins, nous craignons que certaines autorités soient amenées à ne plus nous soutenir.

C'est la raison pour laquelle nous nous adressons aujourd'hui principalement à vous afin que nous soyons sûrs qu'aujourd'hui encore les personnes qui nous avaient soutenues, voir celles qui les auraient remplacé ou qui leur auraient succédé sont prêtes à nous aider dans les efforts que nous avons entrepris et que nous continuerons d'entreprendre au cours des prochaines années.

Comme cela nous a été expliqué par le service des patentes, il y a actuellement semble-t-il deux ou trois établissements à Genève comme le nôtre (MOULIN A DANS, WEETAMIX, etc.) qui ne peuvent sans autres être classés dans les catégories d'établissements visés par la LRDBH.

Nous sollicitons ainsi des autorités qu'il soit envisagé de créer un statut particulier pour le MOA CLUB et pour ces autres établissements.

Désormais, nous espérons du Conseil d'Etat un signe fort pour la jeunesse, un signe qui lui montre qu'il se soucie d'elle et de ses besoins. Le MOA est un grand succès populaire qui remplit un grand vide dans la culture genevoise. Il est ainsi important qu'il soit soutenu.

Genève aurait tout à gagner à promouvoir le développement des activités de notre Association. L'apport socioculturel indiscutable que le MOA offre à notre ville doit être une fierté pour Genève, et non une tare. De plus, nous ne sommes finalement qu'une équipe de jeunes motivés qui croient en l'avenir et qui démontrent que déplacer des montages est possible. Cela mérite donc peut-être quelques encouragements.

C'est d'ailleurs ce qu'avaient compris en son temps MM. Marie-Paule BLANCHARD-QUELOZ, Christian BRUNIER, Thomas BÜCHI, Jacqueline COGNE, Pierre-Alain CRISTIN, Marie-Françoise DE TASSIGNY, Gilles GODINAT, Nelly GUICHARD, Antonio HODGERS, Bernard LESCAZE, Jean-Louis MORY, Daniel OPPLIGER, Louis SEREX, Alberto VELASCO, Pierre-Pascal VISSEUR, Nicole CASTIONI et Charles SEYDOUX, députés qui avaient proposé la motion 1376A après avoir réalisé que la jeunesse genevoise avait besoin d'un lieu comme celui-ci.

Si notre établissement devait fermer ses portes, cela aurait également pour conséquence que les soirées recommenceraient, comme auparavant, à avoir lieu dans l'illégalité et l'insécurité qui en découle. Nous reviendrions ainsi à la case départ. Et ce serait 25 000 personnes de tous bords qui ne pourraient plus compter sur une structure de qualité et qui regretteraient à Genève l'absence de grands artistes internationaux qu'il est impossible de faire jouer dans une cave!!

Pour résumer, nous demandons ainsi l'appui des autorités pour les deux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui soit :

- le problème de parking,

- le problème lié à la qualification de notre établissement au sens de la LRDBH et des autorisations qui en découlent.

A toutes fins utiles, si vous voulez vous assurer du sérieux de notre Association, vous pouvez vous référer au rapport qui a été dressé par un des employés du service des patentes, à la demande du chef de ce service, rapport du 10 avril 2006 qui fait partie du dossier SAP que nous avons pu consulter.

Dans ce document, il est mentionné, de manière générale, que l'encadrement du personnel et le contrôle des entrées est très efficace, que le personnel est très avenant, que l'isolation phonique de notre établissement est très bonne dès lors qu'aucun bruit extérieur n'en provient, que le vestiaire est également très bien organisé et que l'établissement comporte un important dispositif de sécurité.

Ce rapport est suffisamment parlant pour ne plus rien ajouter!

Nous souhaiterions ainsi vous rencontrer afin de vous exposer de vive voix nos craintes et les solutions auxquelles nous avons déjà réfléchi.

N.B. : 1 signature

*Association des amis et des amateurs de
la musique électronique (Moa Club)*

M. Sébastien Courajoud

Président

22, chemin des Batailles

CP 575

1214 Vernier

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'adoption par le Grand Conseil de la loi 10765, le 23 juin 2011, a permis à l'Etat de Genève d'acquérir les parcelles n° 958 et 4296, situées en zone de développement industriel et artisanal, le long du chemin des Batailles sur la commune de Vernier. Par un arrêté du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a approuvé l'acte d'acquisition de ces parcelles, dont l'Etat de Genève est désormais propriétaire.

Cette acquisition par les pouvoirs publics permet ainsi de maintenir et de stabiliser les activités du Moa Club dans le bâtiment situé au 22, chemin des Batailles, sur la parcelle n° 958, et loué par l'Association Pro Sport Culture et Loisirs. Par ailleurs, selon le contrat de bail conclu avec cette association, vingt-huit places de stationnement ont été attribuées à cette dernière, ainsi qu'une surface d'environ 2'000 m² sur la parcelle adjacente n° 4296 qui est destinée à l'aménagement de places de parking.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER